RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

HOLDING RD FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 859 511 euros
Siège social : [redacted]

444 093 009 RCS REIMS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 04/03/2025

Le quatre mars deux mille vingt-cinq à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social, 39 avenue Hoche 51100 REIMS, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.
Les associés de la société HOLDING RD FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 3 001 090,90 euros, divisé en 5 502 parts de 545,45 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Eric DUJOURD'HUI, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- Monsieur Pierre DUJOURD'HUI, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- Société GPDE, représentée par M Eric DUJOURD'HUI, titulaire de 4 964 parts sociales en pleine propriété,
- Société GPDP, représentée par M. Pierre DUJOURD'HUI, titulaire de 276 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric DUJOURD'HUI, gérant associé.

M. Laurent PATE et la société CBP AUDIT & ASSOCIES, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués sont absents et excusés.
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président la Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

[redacted]

Personne ne demandant la parole, le Président la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour : GROUPE RD.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE** 3 **- Dénomination**
La dénomination de la Société est : **GROUPE RD** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président la Présidente de Séance, la Gérance et les associés présents ainsi que les mandataires des associés représentés.

Eric DUJOURD'HUI
Tant pour lui-même qu'en qualité de
Représentant de GPDE

Pierre DUJOURD'HUI
Tant pour lui-même qu'en qualité de
Représentant de GPDP

